



25 septembre

à 18 h 00

Compte rendu

L'an deux mil dix-sept, le 25 septembre, le Conseil Municipal de la commune de Boisseull s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOUHAUD.

NOM – Prénom	Présents	Absents	A donné procuration à
ASTIER Martine	x		
AUROY Olivier		x	
BOURDOLLE Philippe	x		
CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte	x		
DEBAYLE Michèle	18h05		
DOUDARD Christian		x	NOUHAUD Jean -Louis
DUGUET Nicole	x		
EJNER Pascal	x		
GOUMILLOU Agnès	x		
JANICOT Philippe	18h40		
LALEU Marie-Laure	x		
MAURIN Marie-Hélène	x		
MERILLOU Stéphane	18h15		
NOUHAUD Jean -Louis	x		
PELMOINE Agnès	x		
PERRIER Sylvie	x		
SAUVAGNAC Bernard	x		
SAZERAT Sandrine	x		
SCHOENDORFF Frédéric		x	SAUVAGNAC Bernard
VIANELLO Pascal		x	ZBORALA Bernard
VINCENT François		x	MERILLOU Stéphane
ZBORALA Bernard	x		

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Mme Martine ASTIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Ordre du jour Conseil Municipal

FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

1. Résultat de la consultation Parking végétalisé sortie sud
2. Couverture des terrains de tennis, dépôt de subvention CD87
3. Projet de terrains multisport, demandes de subvention auprès du Conseil Départemental et du CNDS
4. Fonds d'aide pour les villes et collectivités dévastées par l'ouragan IRMA

AFFAIRES GENERALES

5. Désherbage bibliothèque

RESSOURCES HUMAINES

6. Modification de la grille des emplois

INFORMATIONS

Approbation du compte rendu de la séance précédente

VOTE 17	POUR 17	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

1/ RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR LE PARKING EN SORTIE SUD DU BOURG DE BOISSEUIL

Par délibération en date du 30 du mois d'août 2017, le conseil municipal avait validé le lancement d'une consultation auprès de professionnel de travaux public. Cinq entreprises ont été consultées, c'est l'entreprise Massy qui a fait l'offre la plus avantageuse sur le plan économique. Le montant du devis s'élevant à 22 377.52 € HT, 26 853.02 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, de retenir l'offre de l'entreprise Massy, La Plaine, 87 220 Boisseuil, et d'autoriser le maire à signer le devis pour un montant de 22 377.52 € HT, 26 853.02 € TTC.

VOTE 17	POUR 17	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

-Résultat de la consultation parking végétalisé :

	TTC
Massy	26 853,02 €
Eurovia	28 953,42 €
Pasquier	30 961,40 €
Sotec	31 834,39 €
Siorat	- €

Arrivée de Mme Debayle

2/ DEPOT DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA COUVERTURE DES TERRAINS DE TENNIS

Par délibération en date du 10 juillet 2017, le conseil municipal avait validé le projet de couverture d'un seul terrain de tennis par une technique charpente et toile tendue en remplacement du projet de couverture des deux terrains par une bulle gonflables.

Le projet ayant évolué il convient de déposer un nouveau dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

DEPENSES		RECETTES	
Réfection	12 000.00 €	FFT	4 000.00 €
Couverture	247 000.00 €	Conseil départemental *	25 090.00 €
Maitrise d'œuvre et autres	37 050.00 €	DETR *	62725.00 €
		Autofinancement	206 035.00€
TOTAL HT	296050.00 €		
TVA	51 800.00 €	FCTVA	50 000.00 €
Total TTC	347 850.00 €	Total TTC	347 850.00€

Le conseil municipal décide de valider la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour un budget global de 347 850.00 € TTC

VOTE 18	POUR 18	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Arrivée de M. Mérillou

3/ PROJET TERRAINS MULTISPORT, DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DU CNDS

Depuis plusieurs années la commune souhaite aménager un terrain multisport pour les habitants de la commune.

Une pré étude du projet permet d'évaluer l'investissement à hauteur de 70 000 € TTC pour un terrain.

Les membres du bureau municipal souhaitent que le dossier soit déposé pour deux terrains pour un investissement de 140 000 €. Celui-ci pourrait être envisagé sur le budget 2018, si cette dépense est retenue au moment du vote du budget.

Cette délibération permettra le dépôt de dossier, elle ne valide pas l'investissement.

Le conseil municipal décide, après délibération, d'autoriser le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des financeurs potentiels tels que le Conseil Départemental 87 et le CNDS.

VOTE 20	POUR 20	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

4/ FONDS D'AIDE POUR LES VILLES ET COLLECTIVITES DEVASTEES PAR L'OURAGAN IRMA

Monsieur le maire indique que l'association d'élus Le Carrefour des Communes, coordonne la mobilisation des communes française qui souhaitent participer au fonds d'aide pour les villes et collectivités des îles françaises de Saint Martin et Saint Barthélémy dévastées par l'ouragan Irma le 6 septembre 2017.

Le Conseil Municipal décide de faire un don de 200 € à l'association Carrefour des Communes qui se chargera de le faire acheminer dans les meilleurs délais.

VOTE 20	POUR 20	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

AFFAIRES GENERALES

5/ DESHERBAGE DE LA BIBLIOTHEQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1311-1 alinéa 1,

Vu le Code général de propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2141-1,

Monsieur l'adjoint au Maire indique qu'il y avait lieu de faire un tri des œuvres. La mise en place du nouveau logiciel a permis un nouveau référencement des fonds. La bibliothécaire a été accompagnée par 3 agents de la bibliothèque départementale de prêt pour ce travail.

Le Conseil Municipal décide:

-D'autoriser le déclasserment des documents suivants, provenant de la Bibliothèque municipale :

- Documents en mauvais état,
- Documents au contenu obsolète,
- Documents ne correspondant plus à la demande des lecteurs,
- Exemplaires multiples.

Sur chaque document sera apposé un tampon « Annulé Sorti de l'inventaire » et tout signe de propriété de la Bibliothèque sera effacé.

Une liste précise est établie et jointe à la présente délibération.

-De céder gratuitement à des institutions ou associations, ou à défaut détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.

L'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination.

-De charger le responsable de la Bibliothèque municipale de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

VOTE 20	POUR 20	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

RESSOURCES HUMAINES

6/ MODIFICATION DE LA GRILLE DES EMPLOIS

Monsieur le Maire, rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiées portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le maire expose :

1/ Bibliothèque

Suite au départ à la retraite de l'ancienne Bibliothécaire et au recrutement d'un agent afin de pourvoir son remplacement, il y a lieu de modifier la grille des emplois à compter du 3 janvier 2018.

Il convient de supprimer le poste permanent existant d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (poste 6 – bibliothécaire) à temps non complet 19/35^{ème}, et de créer un poste d'adjoint territorial du patrimoine permanent à temps non complet 20/35^{ème} (poste 6 – bibliothécaire).

2/ Restaurant scolaire :

Afin de pallier aux besoins liés à l'augmentation du nombre de jours d'ouverture de l'Alsh, à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis le mercredi à l'Alsh, et à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis au restaurant scolaire les jours de classe, il y a lieu de modifier la durée hebdomadaire du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique (poste 22) « second de cuisine au restaurant scolaire » permanent à temps non complet (28h/35^{ème}) en temps non complet (30h/35^{ème}),

3/ RAM :

Suite à l'ouverture au 1^{er} octobre 2017 d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents au Relais d'Assistantes Maternelles et en attente du choix du candidat. Il convient de créer un poste de contractuel de catégorie B de la filière sociale, sur le grade d'éducateur territoriaux de jeunes enfants ou d'infirmier de classe normale (poste 39NT). Le contrat sera signé pour une durée hebdomadaire de 3h30.

Ce recrutement entre dans le cadre de l'accord signé avec le SIPE.

Après avoir entendu le Maire, le conseil municipal décide de valider les modifications de la grille des emplois

VOTE : 20	POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	-----------	------------	----------------

INFORMATIONS

-Demande de subvention auprès du conseil départemental pour la partie qualitative du centre bourg

Dans le cadre du contrat d'agglomération qui lie Limoges Métropole au Conseil Départemental, celui-ci a accordé à la commune une subvention pour la partie qualitative du centre bourg. Cette subvention calculée sur le projet initial (99 000 € HT), est aujourd'hui accordée à hauteur de 29 700.00 €.

Suite à l'intervention du maire auprès du Conseil Départemental, Limoges Métropole va demander une réévaluation de cette subvention compte tenu de l'augmentation de la participation de la commune (125 000 € HT)

-Travaux centre bourg, fermeture de la RD le 27 septembre (entre le carrefour RD 320 /RD 65 et le lotissement du Buis) pour l'installation des containers enterrés.

LIMOGES METROPOLE

CLECT : Transfert de compétence

Plusieurs compétences ont été transférées à LM, la CLECT définit les conditions financières de ces transferts. Ces transferts feront l'objet d'une délibération au prochain conseil.

Pour Boisseuil, l'attribution de compensation sera diminuée de 8492.92 €

TIC :

Limoges Métropole a validé une aide de 2 143.00 € pour les derniers achats d'ordinateurs de l'école ainsi que pour le câblage. (50 % de l'investissement)

-Gens du voyage :

M. Le Maire a reçu avec M. Janicot une délégation de riverains porteurs d'une pétition d'environ 100 signatures.

Des blocs anti intrusions ont été installés au stade, et des aménagements sont en cours. Une réunion publique va être organisée le 2 octobre à 18h au foyer du stade. Le Major Garcia accompagnera Monsieur le Maire. Les élus qui le désirent pourront participer à cette rencontre.

Condamner l'entrée route du mas
Cautel
Limiter à un accès piétons
Pas de terre et entochement

Condamner l'entrée service
Limiter à un accès piétons
Protection de l'essieu de camion

Limiter l'accès
Blocs anti-intrusion pour empêcher
l'accès pour les caravanes

Condamner l'entrée d'indivisement
des Essais
Limiter à un accès piétons
Accentuer la pente du relief

Entrée de service
Entochement et fosse pour empêcher
l'accès pour des caravanes

Limiter l'accès
Blocs anti-intrusion pour empêcher
l'accès pour les caravanes



-EHPAD :

M.Nouhaud a échangé avec M. Bertin, le Président de la Mutualité Française sur le projet d'EHPAD à Boisseuil. Le permis de construire sera bien déposé dans le courant du mois d'octobre. Le dossier a été retardé car l'EHPAD devait être porté par une SCI. Finalement la Mutualité montera seule le projet.

-Fibre

L'offre la plus avantageuse a été faite par l'entreprise Devopsys basée à Ester. Le montant de l'abonnement mensuel s'élèverait à 105, 00 € pour un débit de 100Megabits

Abonnement fibre

Réponses à la consultation

	Frais d'accès au service	Abonnement mensuel 100Mbits	Engagement
Devopsys Limoges	500,00 €	105,00 €	3 ans
Hexatel	- €	944,00 €	3 ans

Orange pas intéressé
Radiance Com réponse à venir !!!
Savia pas de réponse

-Exposition en cours à la bibliothèque : Œuvres de Mme Gilet et Mme Magister. Ouverture du portail de la bibliothèque, vous pouvez consulter le fonds et voir la disponibilité des livres.

Point bâtiments

- Installation nouveau chauffage à l'école élémentaire pendant les vacances de la Toussaint
- Début des travaux de réparation du plancher au presbytère : mi-octobre
- Installation des films solaires au gymnase : 28 et 29 septembre
- Démoussage du toit du foyer du stade : Octobre 2017
- La salle de danse et une partie des cuisines du restaurant scolaire ont été repeintes pendant les vacances scolaires
- La chappe de la grange du curé est faite, nous allons réaliser du rayonnage pour que les associations puissent stocker du matériel. Un espace sera également réservé au service bâtiment.
- La poste : Le bâtiment a subi un dégât des eaux, probablement lors du fort orage de juillet, le plafond de la salle de bain s'est écroulé.
M. Nouhaud demande aux conseillers s'il est bien nécessaire de conserver le local dans le jardin, celui-ci n'étant ni esthétique ni pratique. La question est reportée à un prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

M. Janicot relate le problème rencontré par la commune avec Orange. Cette entreprise a installé des poteaux téléphoniques dans une zone où la commune avait investi dans de l'enfouissement de réseau (Vieux Boisseuil) et n'a jamais répondu aux différentes sollicitations de la commune pour résoudre le problème. M. Nouhaud informe l'assemblée qu'un courrier va être envoyé au directeur régional.

La secrétaire,

Martine ASTIER



Le Maire,

Jean-Louis NOUHAUD



